

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 10 février 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal temporairement relocalisée au 2002, rue des Lilas, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2025-20001 porte sur la propriété du 1499, rue des Pensées, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 191 273.

Elle vise à régulariser l'implantation d'une habitation unifamiliale dont la marge arrière est de 8,06 mètres, tel qu'identifié au certificat de localisation numéro de minute 8 647, préparé par Dominique Fecteau arpenteur-géomètre, alors que la grille des usages et normes de la zone HB-1 en annexe A du Règlement de zonage 14-2006 en vigueur lors de l'émission du permis pour le bâtiment visé exige, pour une habitation unifamiliale, une marge arrière minimale de 10 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 10 janvier 2025

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 09 janvier 2025

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 10 janvier 2025

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière